



Déclaration de la CBDDH sur la libération de cinq défenseurs des droits humains injustement détenus

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) exprime sa profonde satisfaction suite à la libération, ce 28 avril 2023, des cinq défenseurs des droits humains arrêtés le 14 février dernier. Il s'agit de Me Sonia Ndikumamasabo, présidente de l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB), de Marie Emerusabe, coordinatrice générale de cette association, d'Audace Havyarimana, représentant légal de l'APDH, de Sylvana Inamahoro, directrice exécutive de l'APDH, et de Prosper Runyange, coordonnateur de projet au sein de cette même organisation. La CBDDH rappelle que ces personnalités engagées dans la défense pacifique des droits humains avaient été arrêtées arbitrairement alors qu'elles s'apprêtaient à participer à une réunion de travail avec des partenaires régionaux à Kampala. Les accusations portées à leur encontre, notamment l'« atteinte à la sécurité intérieure de l'État » et la « rébellion » étaient non seulement infondées, mais également révélatrices de la criminalisation croissante du travail légitime des acteurs de la société civile au Burundi. Cette libération constitue un soulagement pour l'ensemble du mouvement des droits humains au Burundi et au-delà. Elle marque également une victoire de la solidarité, du plaidoyer et de la mobilisation collective menée par la société civile nationale et internationale, les familles, les avocats et les défenseurs de la justice.

Tout en se réjouissant de cette issue, la CBDDH :

- Dénonce la persistance de pratiques d'intimidation, d'arrestations arbitraires et de poursuites abusives visant les défenseurs des droits humains;

- Rappelle que la détention de ces cinq personnes pendant plus de deux mois constitue en elle-même une violation grave de leurs droits fondamentaux, notamment de la liberté de mouvement, de réunion et d'expression ;
- Exhorte les autorités judiciaires à mettre fin à l'utilisation de la justice à des fins de répression politique ;
- Réaffirme son engagement indéfectible à défendre tous les acteurs de la société civile injustement poursuivis pour leur action pacifique en faveur des droits humains.

Signée le 29 avril 2023

Pour la CBDDH

Eulalie Nibizi

Directrice exécutive